

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le RAFP lance son nouveau site Internet

Paris, le 5 mai 2015 - Le Régime de Retraite additionnelle de la Fonction publique (RAFP) a mis en ligne le 24 avril 2015 son nouveau site Internet www.rafp.fr. La refonte de ce site, outil central de la stratégie de communication du Régime, concrétise le souhait de créer un véritable média de communication interactif au service de ses cibles.

Dans un souci de cohérence et de visibilité, le RAFP a fait le choix d'étoffer son offre digitale en lançant le 24 avril, dans un premier temps en français puis prochainement en anglais, un nouveau site Internet plus intuitif. Ce site entend répondre aux attentes des bénéficiaires et des employeurs, mais également mieux faire connaître les actions du Régime dans la sphère des investisseurs de long terme.

Pensé dans le respect de son identité graphique, le nouveau site Internet du RAFP respecte les normes d'accessibilité développées par le World Agency Initiative et a été conçu en « responsive web design » pour être lisible sur tous types de supports.

Sa nouvelle ergonomie facilite la navigation des cibles tout en mettant en avant la gestion ISR et les engagements de long terme du Régime. Grâce à une page d'accueil plus aérée, il offre immédiatement aux internautes une vue d'ensemble des contenus à leur disposition. Cette évolution, alliée à une arborescence repensée, leur permet d'accéder plus rapidement aux informations recherchées, mais aussi de mieux se repérer lors de leur visite.

Une relation dématérialisée avec les cibles du RAFP est désormais possible par la création de formulaires de contact dédiés à chaque cible et d'abonnement à des lettres d'information ciblées.

Enfin, un simulateur de prestation, longtemps plébiscité par les bénéficiaires du Régime, a été intégré dès la page d'accueil du site et des fichiers de type infographies ou encore vidéos sont maintenant disponibles.

L'ERAFP : 1er fonds de pension public français et investisseur institutionnel 100 % ISR

Avec plus de 23 milliards d'actifs financiers investis dans leur intégralité suivant une démarche 100 % socialement responsable, l'ERAFP se place au premier rang européen des investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du Régime en 2005, le conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : État de droit et droits de l'homme; Progrès social; Démocratie sociale; Environnement; Bonne gouvernance et transparence.

L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec près de 4,5 millions de bénéficiaires, 45000 employeurs et près de 1,8 milliard d'euros de cotisations collectées par an. Régime de retraite obligatoire, par points, l'Établissement gère, depuis le 1er janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle pour les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.

Pour plus d'informations sur l'ERAFP → www.rafp.fr

CONTACTS PRESSE

Alice Blais – alice.blais@erafp.fr